

AVIS PUBLIC

---

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 mars 2018, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement a pour but de permettre l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte comme usage spécifiquement permis à l'intérieur de la zone agroforestière Af/b-118. Il vise plus particulièrement à autoriser ces activités d'entreposage extérieur sur le site de la sablière opérée par Construction et Pavage Portneuf inc. qui est situé à proximité du chemin des Bassins.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 avril 2018 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 297, 1<sup>re</sup> Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 297, 1<sup>re</sup> Avenue à Portneuf, aux heures régulières de bureau.
4. Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 21 mars 2018.

France Marcotte, greffière